



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2022

Délibération DCS 2022/07

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 13 avril 2022**

Date de convocation : **07 avril 2022**
Heure de début de séance : **18h05**
Secrétaire de séance : **Mr Xavier BALZOT**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Olivier Tincourt, Clément Ledoux ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Bruno Lengrand ; Philippe Scat* ; Françoise Lefevre ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac; Martine Caron ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Xavier Balzot, Daniel Godefroy ; Benjamin Bizet ; Yves Vieil ; Jean-Claude Gout ; Aurore Ramu, Cyrille Cleuet, Fanny Baudelain*, Alain Soufflet, Xavier Ribaucourt; Gérard Prouillet , Fabrice Lessire*, Frédéric Boquet, Murielle Fimes , Gauthier Nancelle, Jean Obry, Lydia Doinel, Eymeric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Jacky Massies , Benoît Vansteenkiste, Bruno Caron, Christophe Dumont
(*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Stéphane Delaporte à Frédéric Boquet ; Yves Cottard à Quentin Soilleux ; Valérie Boitel à Michel Million ; Emmanuel Alves Dos Santos à Marcel Chaneac, Séverine Putek à Benjamin Bizet

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

L'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du conseil syndical du 01/12/2021 approuvant le budget primitif 2022,

Vu la délibération du conseil syndical du 13/04/2022 approuvant le compte administratif 2021,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2022 du budget principal,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget supplémentaire comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement
Recettes	2 166 183,81€	2 930 017,43€
Dépenses	2 166 183,81€ (Dont 1 500 000€ de report en invest.)	2 930 017,43€ (Dont 2 463 017,43€ de travaux réseau)

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Adopte le budget supplémentaire pour l'exercice 2022 du budget principal

Membres en exercice :	84	Votants :	46
Présents :	41	Pour :	46
Absents :	43	Contre :	0
Pouvoir :	05	Abstention :	0

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 14/04/2022 et transmission par voie dématérialisée le 14/04/2022. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication